

Ville de Carignan

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CARIGNAN

RÈGLEMENT **DE**
LOTISSEMENT NO 484-1-U

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 484-U, afin de modifier les conditions d'exemptions de certaines normes minimales pour les opérations cadastrales nécessitant une déclaration de copropriété

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement no 484-U le 7 décembre 2016;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter certains correctifs liés aux projets intégrés;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 2017;

ATTENDU que la Ville adopte le présent règlement suivant les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions habilitantes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A - 19.1);

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE CARIGNAN DÉCRÈTE, SUJET À TOUTES LES APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI, CE QUI SUIT :


ARTICLE 1


Le paragraphe 5 de l'article 26 est modifié par l'abrogation de l'expression suivante :

« et dans laquelle déclaration seule la ou les constructions font l'objet de parties exclusives, le fond de terrain devant obligatoirement demeurer partie commune »

ARTICLE 2


Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.



René Fournier
Maire


Rémi Raymond
Greffier

Certificat d'approbation

Avis de motion : 17 janvier 2017
Adoption du projet de règlement : 17 janvier 2017
Avis public de consultation : 25 janvier 2017
Consultation publique : 7 février 2017
Adoption du second projet de règlement : 7 février 2017
Avis public demande de participation à un référendum : 15 février 2017
Adoption du règlement : 7 mars 2017
Approbation M.R.C. : 4 avril 2017
Publication et entrée en vigueur : 19 avril 2017


René Fournier
Maire


Rémi Raymond
Greffier